

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 MAI 2011

Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010, l'Assemblée Générale approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2.167.086,000 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2010.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2010 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2.167.086,000	Dinars
+ Report à nouveau ex 2009	<u>881.101,609</u>	Dinars
Total (1)	3.048.187,609	Dinars
- Dividendes à distribuer	1.800.000,000	Dinars
- Report à nouveau ex 2010	<u>1.248.187,609</u>	Dinars
Total (2)	=	0

Le dividende sera mis en paiement à raison 1,800 Dinars par action à partir du 10 Mai 2011.

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale constate que la réserve à régime spécial constituée en 2005 pour 73.771,000 dinars est devenue disponible et décide de l'affecter au poste de réserves ordinaires.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD en tant qu'administrateur. Le mandat de Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD arrivera à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois (3) ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Abdellatif FEKIH ;
- Monsieur Mohamed RIAHI ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2013.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination du cabinet DELTA CONSULT en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2013.

Résolution n°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt et un mille Dinars (21.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution n° 8:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.